

CNL39.142

20 mars 2024

M. Hervé Berville
Secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
France

Cher M. Berville,

En tant que Présidente en exercice de l'OCSAN, je vous écris au nom du Conseil de l'Organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) en réponse à votre lettre à mon prédécesseur, Arnaud Peyronnet, en date du 29 août 2023. Ce courrier (ref SE/2023D/0802-NS) confirmait le souhait du gouvernement français de conserver son statut d'observateur à l'OCSAN et de poursuivre la collaboration étroite avec l'OCSAN sur toutes les améliorations potentielles pour accroître la durabilité de la pêche du saumon à St Pierre et Miquelon.

Bien que le Conseil de l'OCSAN se félicite des échanges entre St Pierre et Miquelon et l'OCSAN, cette décision nous déçoit et nous souhaitons enjoindre la France (pour St Pierre et Miquelon) à renforcer ses liens avec l'OCSAN en adhérant en 2024.

Comme vous le savez peut-être, en 2024 l'Islande a rejoint l'OCSAN après s'être retirée de l'organisation en 2009 pour des raisons économiques à cette période. Dans sa [lettre](#) au précédent président de l'OCSAN faisant part de l'intention de l'Islande de redevenir membre de l'organisation, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Svandís Svavarsdóttir, a reconnu "la responsabilité que nous [l'Islande] portons dans la sauvegarde de cette espèce remarquable pour les générations futures" et a déclaré que:

'Nous croyons fermement que la coopération entre nations est vitale pour répondre aux défis auxquels est confronté notre environnement commun et nous reconnaissons le rôle inestimable rempli par l'OCSAN pour la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des populations de saumon [...] Ré-adhérer à l'OCSAN nous permettra de collaborer avec des Etats aux vues similaires et de mutualiser notre expertise et nos ressources pour faire avancer la cause de la conservation du saumon.'

Nous sommes persuadés que 2024 serait un excellent moment pour que la France (pour St Pierre et Miquelon) vienne à la suite de l'Islande renforcer la coopération internationale pour restaurer et conserver le saumon sauvage atlantique dans tout l'océan Atlantique Nord, en devenant Partie à l'OCSAN.

De plus, les informations présentées lors d'une Séance spéciale sur le changement climatique tenue lors de notre Session annuelle 2023 a montré que l'environnement qui se réchauffe aura des effets dévastateurs sur le saumon atlantique sauvage, et que ses effets sont déjà en train de

devenir évidents. De nombreux stocks de saumon atlantique sont menacés d'extinction; la crise climatique accroît l'urgence d'agir à l'échelle internationale et nationale pour garantir l'avenir de cette espèce emblématique. La Séance spéciale a mis en exergue les actions prises par les Parties à l'OCSAN dans leurs propres eaux pour atténuer ces effets. Toutefois, il est urgent de travailler davantage à l'échelle nationale et internationale pour répondre à cette menace existentielle.

Pour y répondre ainsi qu'aux autres menaces envers le saumon sauvage de l'Atlantique, les Parties ont décidé de relancer l'OCSAN en 2024, avec un objectif recentré sur la restauration et la conservation du saumon atlantique sauvage face à la crise climatique. Un Groupe de travail comprenant des représentants des Parties et des ONGs est en train d'élaborer une stratégie de l'OCSAN, assortie d'un plan d'action. Ces stratégie et plan d'action fixeront l'orientation future de l'Organisation et sont conçus pour exprimer clairement les actions que l'OCSAN entend prendre pour atteindre son objectif de conservation, restauration, accroissement et gestion rationnelle du saumon atlantique grâce à la coopération internationale, en tenant compte des meilleures informations scientifiques disponibles. Adhérer à l'OCSAN en 2024 permettrait à la France (pour St Pierre et Miquelon) de s'impliquer dans ce processus de définition de l'avenir de l'OCSAN et de profiter des mêmes avantages que les autres Parties contractantes, tels que:

- Se conformer à ses obligations au titre de l'Article 66 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, telles que décrites dans la lettre du Président du 31 janvier 2022 (réf [CNL39.138](#));
- Jouer un rôle dans l'avenir de l'OCSAN et participer au processus de prise de décision de l'OCSAN; et
- Etre partie prenante aux efforts renouvelés de l'OCSAN pour restaurer et conserver le saumon sauvage de l'Atlantique dans le contexte d'urgence climatique, afin de garantir que les populations de tout l'Océan Atlantique soient aussi résilientes que possible.

J'exhorte donc avec force la France (pour St Pierre et Miquelon) à rejoindre l'OCSAN en 2024 et suis dans l'attente de votre réponse.

Au cas où vous souhaiteriez de plus amples informations sur les travaux de l'OCSAN, je vous prie de ne pas hésiter à prendre l'attache de notre Secrétaire, le Dr Emma Hatfield, qui se fera un plaisir d'apporter son assistance.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sincères salutations



Kimberly Damon-Randall
President

CC: Mme Marie Guévenoux – Ministre déléguée chargée des Outre-mer, pour transmission au Préfet de St Pierre et Miquelon